



Rétractation sur un devis de plombier signé

Par **sylvetlo_old**, le **16/07/2007** à **20:51**

Bonjour,

Nous avons signé le 28 mai 2007 un devis avec un plombier, qui s'est avéré maladroit (fracture de la cabine d'arrivée d'eau). Après renseignements, il apparait travailler mal chez au moins trois personnes contactées, les malfaçons s'étant accumulées.

Nous avons souhaité rompre le contrat avant de mal s'engager la semaine du 25 juin 2007. Il n'y avait pas de délai de rétractation noté sur le devis.

Pouvons-nous nous rétracter et payer seulement les travaux réalisés?

Merci beaucoup de votre aide

Sylvetlo

Par **Jurigaby**, le **17/07/2007** à **01:20**

Bonjour.

Au vu des éléments que vous me fournissez, vous ne pourrez pas vous rétracter de votre contrat.